www.caut.ca
acppu@caut.ca
2705, promenade Queensview Drive
Ottawa (Ontario) K2B 8K2
Tel\Tél. 613·820·2270
Fax\Téléc. 613·820·7244

Canadian Association of University Teachers
Association canadienne des professeures et professeurs d'université

Par courriel: justin.trudeau@parl.gc.ca

Le 6 octobre 2017

Le très honorable Justin Trudeau, C.P., député
Premier Ministre du Canada
Édifice Langevin
Ottawa (Ontario)
K1A 0A2

Monsieur le Premier ministre,

À l'occasion de la Journée mondiale d'action pour le travail décent observée le 7 octobre, l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) se joint à d'autres syndicats et associations d'employés de partout dans le monde pour presser les gouvernements de mettre le travail décent au centre des actions qu'ils mènent pour développer une économie humaine axée sur la lutte contre les inégalités. À l'instar d'autres secteurs, le travail académique ne cesse de se précariser – avec des emplois faiblement rémunérés, peu d'avantages sociaux et aucune sécurité d'emploi.

Les Canadiens les plus scolarisés aspirant à une carrière dans l'enseignement universitaire et collégial doivent de plus en plus s'accommoder de contrats de courte durée, compromettant ainsi leur avenir et celui de la nation sans que nous puissions tirer pleinement parti de leur potentiel de recherche. Contrairement à leurs homologues à temps plein, les membres contractuels ne touchent aucune rémunération pour leurs activités de recherche ou de service.

Les conditions de travail influent sur la qualité de notre système d'éducation. La précarité des emplois porte atteinte à la liberté académique, qui est le fondement même de la qualité de notre système d'éducation postsecondaire.
Bien que le personnel académique tombe sous juridiction provinciale en matière de droit du travail, il n'empêche que le gouvernement fédéral peut et doit jouer un rôle actif pour aider les travailleurs précaires et faire du travail décent une priorité dans les décisions gouvernementales.

Le gouvernement fédéral peut intervenir de diverses façons:

- promouvoir l'établissement d'horaires de travail équitables en renforçant la réglementation sur la durée et la planification du travail;
- s'engager à assurer un financement à long terme d'un réseau de garde d'enfants public, universel, abordable et de qualité;
- adopter une loi proactive et rigoureuse sur l'équité salariale, qui est fondée sur les recommandations du Groupe de travail sur l'équité salariale déposées en 2004;
- renforcer la Loi sur l'équité en matière d'emploi de sorte à éliminer la discrimination dans l'embauche, les promotions et la rémunération;
- renforcer le Programme de contrats fédéraux en abaissant le seuil de couverture prévue afin qu'un plus grand nombre d'entreprises canadiennes soient admissibles, et aussi en améliorant les mesures d'application et de conformité.

Il est essentiel que le gouvernement joue le rôle de chef de file pour assurer la réalisation et la mise en œuvre d'un programme en faveur du travail décent dans notre pays. Le Canada pourrait s'établir comme modèle d'application de pratiques exemplaires dont d'autres pays à travers le monde pourraient s'inspirer.

En cette Journée mondiale d'action pour le travail décent, nous vous demandons, Monsieur le Premier ministre, de prendre position en faveur du travail décent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le directeur général,

David Robinson